



## ***COMMUNIQUE***

### **Au sujet du rapport de la Cour des comptes**

« *Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage* », c'est en quelque sorte ce dicton qui nous vient immédiatement à l'esprit à la première lecture du rapport des magistrats de la rue Cambon, qui a été publié la semaine dernière.

Certes, le rapport fait référence aux conséquences du numerus clausus et des quotas qui, depuis des années, limitent les formations des médecins et d'infirmières. C'est ce que FO n'a cessé de condamner. Dispositifs comme le rappelle le rapport, qui ont été instaurés pour « *maîtriser la croissance des charges de l'assurance maladie* ».

#### **Une succession de rapports sur un même objectif**

Mais on peut légitimement s'interroger sur cette succession de rapports publiés ces dernières semaines et qui ont tous la même tonalité, qu'il s'agisse du rapport IGAS et IGF du mois de décembre dernier, qui propose de se saisir de l'opportunité de la vague de départs à la retraite « *pour redonner des marges de manoeuvre dans la gestion du personnel* », ou plus récemment celui de l'Institut de l'entreprise qui propose « *d'améliorer la productivité de certaines catégories professionnelles et de réduire les effectifs de personnels soignants et non soignants* », ou encore le rapport sur la chirurgie publique qui préconise la suppression de 113 blocs chirurgicaux.

Dans un contexte où les pouvoirs publics veulent à tout prix tenir l'enveloppe fermée des dépenses d'assurance maladie, afin de respecter les critères de convergences, ne s'agit-il pas d'un dispositif d'ensemble qui vise à remettre en cause le statut des personnels hospitaliers, lui-même adossé au statut de l'hôpital public. Cadres juridiques qui représentent un obstacle majeur à l'accélération de la restructuration de l'offre de soins comme à la privatisation de l'hôpital.

C'est pourquoi Force Ouvrière se félicite du sondage qui vient à nouveau confirmer le profond attachement de la population française à l'hôpital public et leur claire conscience des besoins de l'hôpital en personnels et en moyens financiers, comme de leur rejet massif de la privatisation.

Par ailleurs FO, qui a toujours défendu la liberté de négociation, s'inquiète du rappel que la Cour des comptes fait de l'article 45 de la loi du 13 août 2004 qui prévoit que le Conseil de l'hospitalisation doit évaluer « *les orientations de la politique salariale et statutaire et les conséquences financières de chaque projet d'accord ou de protocole d'accord destiné à être conclu entre l'Etat et les organisations syndicales* ».

A l'occasion de sa conférence nationale de défense de l'hospitalisation qui se réunira le 23 mai, Force Ouvrière établira les besoins en terme de moyens humains et financiers, et réaffirmera sa volonté de défendre l'hôpital public, le statut de la fonction publique hospitalière et l'ensemble des statuts particuliers.

Paris, le 15 Mai 2006

**CONTACT :**  
**FEDERATION FO SANTE**  
**01.44.01.06.00.**